



RÉSEAUX DISTRIBUTION

SRD

GROUPE ÉNERGIES VIENNE



RAPPORT
D'ACTIVITÉ | **2012**

ÉDITO



Alain KINDER,
Président de SRD



Pierre HAIE,
Vice-président de SRD



Vincent GIRAUD,
Directeur Général de SRD

2012 Alliant défis et performance, l'année 2012 donne le ton.

Performance tout d'abord, puisque les conditions climatiques exceptionnellement froides de 2012, combinées à une gestion optimisée de l'acheminement amont, ont contribué à l'obtention de résultats financiers légèrement supérieurs à ceux attendus.

Egalement favorables, les indicateurs d'exploitation confortent les bons résultats opérationnels, mais ne dissipent pas les inquiétudes qui pèsent aujourd'hui sur un GRD rural et son économie.

Nous retiendrons à ce sujet pour 2012 deux thèmes essentiels :

- le Fonds de Péréquation de l'Electricité (FPE), dont les dotations sont minorées dans un rapport très conséquent : SRD n'a pas eu d'autre choix que de transformer ses actions légitimes sur le FPE en un recours gracieux, puis un recours pour excès de pouvoir auprès du Conseil d'Etat.
- le prochain Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) : SRD a participé activement aux consultations de la Commission de Régulation de l'Energie sur l'évolution annoncée du TURPE (qui assure 90% des recettes de SRD), fragilisé par l'annulation en fin d'année de sa précédente version.

Ces actions sont indispensables pour assurer la pérennité de l'entreprise et la visibilité nécessaire à une activité de service public qui s'exerce sur un long horizon, et ce particulièrement dans la perspective des défis qui s'ouvrent à elle.

En effet, alors que s'amorce le débat sur la transition énergétique, centré sur le secteur électrique (intégration des ENR, stockage d'énergie, compteur communicant et sobriété énergétique, transferts d'usages vers l'électricité, etc.), SRD s'implique dans les consultations sur le Schéma Régional Climat Air Energie et le Schéma Régional Eolien, et se prépare aux formidables mutations qui l'attendent.

Enfin, SRD a poursuivi en 2012 le développement de ses outils pour améliorer encore la qualité et l'efficacité de ses prestations avec les projets CAP ETUDES et EVOLUTIS.

La mobilisation de l'ensemble des personnels de SRD pour garantir un service public performant se double d'une impulsion dans la dynamique de l'innovation, permettant à l'entreprise de poursuivre les évolutions du monde de l'électricité.

L'ENTREPRISE

SES MISSIONS



RÉSEAUX DISTRIBUTION
SRD

GRUPE ÉNERGIES VIENNE

SRD est le gestionnaire des réseaux de distribution électriques de 269 communes du département de la Vienne, membres du Syndicat ÉNERGIES VIENNE. Dans le cadre de l'ouverture des marchés, SRD est née en 2008 de l'obligation juridique, faite à tout distributeur alimentant plus de 100 000 clients, de séparer les activités d'acheminement d'électricité de celles de fourniture (loi du 7 déc 2006).

DANS L'EXERCICE DE SES MISSIONS RÉGLEMENTAIRES, SRD :

- Gère le contrat de concession avec l'autorité concédante, le Syndicat ÉNERGIES VIENNE,
- Garantit les investissements, l'exploitation et la maintenance des réseaux,
- Assure les dépannages,
- Réalise les raccordements électriques, les mises en service au comptage de l'électricité, ...

> LES CHIFFRES CLÉS

48,8 M€
CA acheminement

25,1 M€
Investissements 2012

1,37 TWh
Électricité acheminée

SRD est une Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) dirigée par un Directoire et contrôlée par un Conseil de Surveillance.

Le Directoire, organe de gestion opérationnelle de l'entreprise, est composé de trois membres :

- Alain KINDER, Président,
- Pierre HAIE, Vice-Président,
- Vincent GIRAUD, Directeur Général

Le Conseil de Surveillance, qui veille à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie définie par le Directoire, est composé de sept membres :

- Arnaud LEPERCQ, Président
- Jean-Michel CLÉMENT, Vice-président
- Pascale GUITTET, Roland COMBEAU, Jean ROBERT, Représentants la Collectivité Territoriale
- Marc LOISEL, Représentant de l'actionnaire SORÉGIES
- Louis CAUDRON

L'Effectif de SRD

compte :

27 salariés

- 14 hommes
- 13 femmes dont 2 apprenties

FAITS MARQUANTS

DE L'ANNÉE 2012

Février

Tenue de l'événement annuel **Points Communs**, moment d'information et d'échanges avec les collectivités, les administrations et les partenaires.

Record de puissance atteint sur les réseaux de SRD : 350 MW (contre 317 en 2009).

Mars

Lancement de **SRDirect**, service gratuit permettant aux élus d'être alertés via un SMS, d'un incident notable survenu sur le réseau de leur commune, à n'importe quel moment du jour ou de la nuit.

Comité du Syndicat ÉNERGIES VIENNE du 20 mars 2012 : SRD présente l'avancement des travaux réalisés en 2011 et soumet à l'approbation des élus le programme de travaux 2012.

Avril

Création de l'**ADEeF** : Association des Distributeurs d'Électricité en France visant à défendre, auprès des acteurs du secteur et des pouvoirs publics, les métiers de la distribution électrique et les intérêts définis à l'unanimité. Adhésion de SRD en tant que membre fondateur.

Mai

Nomination de la **Responsable de la Conformité** chargée de veiller au respect des engagements fixés par le code de bonne conduite de SRD.

Juin

Changement du **nom de domaine** du site internet de SRD : www.srd-energies.fr

Comité du Syndicat ÉNERGIES VIENNE du 19 juin 2012 : SRD présente les résultats de l'année 2011 sur la concession relatifs à l'acheminement, l'investissement sur les réseaux, et la qualité de distribution.

Juillet

Entrée en vigueur du **décret 2011-1241** du 5 octobre 2011 qui **réforme la gestion des travaux** dans l'environnement des réseaux d'énergie, de télécommunications, eau, et autres concessionnaires.

Août

Signature de la **convention relative au projet IPERD** résultant d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME (projet conduit avec CEA et Sêché Environnement).
(IPERD : Solution de pilotage de nouvelles productions ENR sur des réseaux HTA et BT à forte pénétration d'ENR associés à des moyens de stockage)

Démarrage effectif du chantier de la LGV.

Septembre

Évolution graphique du **logo**.

Dépôt d'un **recours gracieux concernant le Fonds de Péréquation de l'Électricité** auprès de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Octobre

Commission de hiérarchisation du 3 octobre 2012 : SRD présente la liste des communes qui ont bénéficié de travaux d'enfouissement des réseaux financés dans le cadre du programme FACE C en 2012 et propose la liste des communes qui en bénéficieront en 2013 suivant les 5 critères mis en place par la Commission.

Mise en service du raccordement de la première installation de **production hydraulique** au barrage de Villars, commune de PERSAC.

Mise en place du **nouveau mode de gestion du FACE** pour le financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale (CAS FACE).

Réunions de proximité organisées par le syndicat ÉNERGIES VIENNE : Les 9, 16 et 22 octobre 2012, SRD participe aux réunions et présente aux collectivités « les enjeux techniques et financiers sur la concession de distribution d'électricité confiée à SRD ».

Novembre

Dépôt d'un **recours pour excès de pouvoir relatif au Fonds de Péréquation de l'Électricité** devant le Conseil d'Etat.

Réunions de proximité organisées par le syndicat ÉNERGIES VIENNE : Les 6, 15, 20 et 27 novembre 2012, SRD participe aux réunions et présente aux collectivités « les enjeux techniques et financiers sur la concession de distribution d'électricité confiée à SRD ».

Décembre

Signatures des **accords d'entreprise sur la durée et l'organisation du temps de travail** au sein de SRD et la **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), la formation et l'évolution des carrières et des séniors**.

LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

L'EXPLOITATION

Contrairement aux deux années précédentes, qui avaient connu 2 tempêtes avec XYNTHIA et JOACHIM, il n'y a pas eu d'évènement de grande ampleur sur le territoire de SRD en 2012. Le temps moyen global de coupure par client en a été amélioré avec seulement 47'23".

Alors même que le nombre de projets et d'opérations sur les réseaux a été important, en particulier pour les modifications liées à la construction de la LGV (Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique), le temps moyen de coupure pour travaux s'est établi à 16'31" traduisant ainsi une bonne préparation des chantiers et organisation des moyens.

Pour leur part, les incidents recensés sur les réseaux SRD représentent 30'12" de temps moyen de coupure par client, quelques perturbations atmosphériques, telles que la neige début février ou les orages du 18 juin, ayant eu un impact assez significatif.

Le critère B incidents 2012 de SRD reste inférieur de moitié à celui de la moyenne nationale.

> PERTURBATIONS DU RÉSEAU

1 431 microcoupures ont été dénombrées sur les réseaux HTA de SRD en 2012. Ce nombre est inférieur à ceux des années précédentes (1 598 en 2011 et 2 531 en 2010, même s'il faut tenir compte de XYNTHIA en 2010).

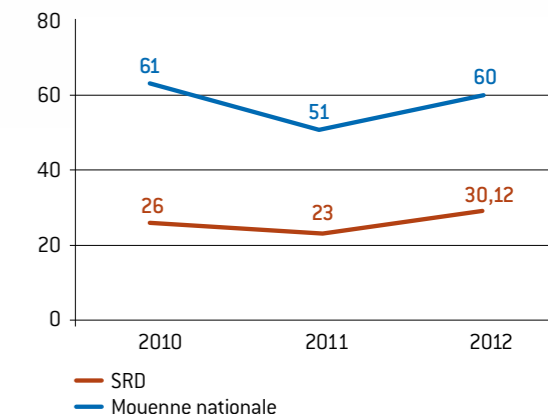
Alors que ces chiffres sont plutôt bons, davantage de réclamations sur la qualité de distribution ont été enregistrées. Une sur deux est liée aux microcoupures ou aux coupures et elles s'expliquent souvent du fait de leur concentration géographique sur de courtes périodes (quelques jours ou quelques semaines). Ce phénomène a été plus prononcé en 2012.

1 431
microcoupures en 2012
sur les réseaux HTA

1 598
en 2011
2 531
en 2010

CRITÈRE B, TEMPS MOYEN D'INTERRUPTION DE FOURNITURE (EN MINUTES PAR AN)

Temps moyen d'interruption de fourniture
En minute / ans





Un nouveau décret pour les **DT-DICT**



Le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011 réforme la gestion des travaux dans l'environnement des réseaux d'énergie, de télécommunications, eau, et autres concessionnaires. Son principal but est de réduire le nombre et la gravité des endommagements de réseaux constatés chaque année. La première évolution majeure est la mise en place d'un téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr destiné à renseigner précisément et à tout instant les entreprises ou les particuliers amenés à vouloir entreprendre des travaux, notamment sur le domaine public. Depuis le 16 avril 2012, tout demandeur peut obtenir immédiatement les coordonnées des exploitants de réseaux concernés sur sa zone de travail afin qu'il puisse se renseigner sur la présence ou non d'ouvrages, notamment enterrés, et ainsi prendre les mesures de prévention les mieux adaptées avant d'intervenir.

Le décret, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012, met l'accent sur le rôle joué par les maîtres d'ouvrages au moment de la conception de leurs projets, bien avant les travaux, afin qu'ils prennent parfaitement en compte l'environnement et limitent au maximum les risques dès cette phase en adaptant la conception et l'implantation de leurs ouvrages en conséquence.

TÉMOIGNAGE



Christophe LESTERPT,
Responsable Gestion Exploitation

SRD a déclaré les communes concernées par ses réseaux de distribution sur le Guichet Unique en début d'année (308 communes y compris les communes limitrophes au territoire du Syndicat ÉNERGIES VIENNE). Dans un second temps, avant le 01/07/2013, SRD y mettra à disposition les plans de zonage (bandes d'implantation des réseaux sur 50 mètres de part et d'autre).



VOLS DE CUIVRE

En mai et juin 2012, SRD a subi des vols de cuivre avec effraction dans 4 de ses 16 postes source (poste de transformation 90 000 V / 20 000 V). Ces vols ont concerné les circuits de sécurité pour la mise à la terre des équipements à très haute tension. Au-delà du préjudice non négligeable (plusieurs dizaines de milliers d'euros), ces dégradations de biens auraient pu porter atteinte à la continuité d'alimentation et à la sécurité des personnes. SRD a déployé immédiatement des solutions de secours afin de maintenir l'alimentation électrique des secteurs concernés.

Dans la nuit du 7 au 8 décembre 2012, SRD a été la cible de nouveaux vols de cuivre dans 2 de ses postes source. Malgré les dangers mortels encourus, ces vols se sont portés sur des câbles ponctuellement alimentés sous 1 000 volts et qui auraient pu être sous tension au moment des effractions. SRD a dû, là aussi, mobiliser plusieurs équipes pour intervenir en urgence dans la nuit et procéder jusqu'au lendemain après-midi aux réparations provisoires.

Depuis ces faits délictueux, plusieurs actions ont été engagées sur le plan judiciaire. Par ailleurs, des modifications techniques et des dispositions confidentielles de protection sont mises en œuvre et seront encore renforcées prochainement afin de limiter les risques de telles actions.



NOUVEAU RECORD :
Record de la puissance atteinte battu !

L'année 2012 a été marquée, dans notre région, par un mois de février aux conditions climatiques particulièrement rigoureuses. Le critère « DJU » (Degré Jour Unifié) qui permet de mesurer la rigueur climatique a battu le record historique des mois de février archivés depuis plus de 10 ans.

Durant la première quinzaine de février, ces conditions sévères ont généré sur notre territoire des pics de puissance atteinte soutenus. Le record de puissance, 317 MW atteint en 2009, a été largement dépassé chaque jour de cette période pour atteindre une valeur maximale de 350 MW le mardi 12 février à 0h30'.

TÉMOIGNAGE



Alain Ragot,
Directeur Relations Client Fournisseurs

Les travaux constants d'amélioration et de renforcement de réseau nous ont permis de passer cette période difficile dans des conditions acceptables mais, cet épisode de la vie du réseau, nous a encore démontré l'importance du maintien des efforts techniques et financiers réalisés dans ce domaine.



DÉVELOPPEMENT ET RENOUELEMENT :
Les investissements

En 2012, SRD a consacré plus de 24 M€ aux raccordements, au développement et au renouvellement tout en s'attachant à l'enfouissement des réseaux afin de préserver le patrimoine local et contribuer à son amélioration esthétique. Ce résultat correspond à + 14 % de travaux supplémentaires par rapport à 2011.

144 km de lignes HTA et 72 km de lignes BT ont été construites, dont 92 % en souterrain, portant ainsi le pourcentage global de réseau enfoui à 24,3 %, soit + 1,2 % en 2012.

Les investissements réalisés en 2012 (notamment le programme FACE AB) ont permis de porter le pourcentage des installations de clients en chute de tension (installations ayant subi au moins une fois dans l'année des chutes de tension pendant 10 minutes) à 1,46 % contre 1,56 % au 31 décembre 2011 et de réduire le taux de départs en chute de tension de 5 % à 4,8 %.

144 km
de lignes HTA et
72 km
de lignes BT ont
été construites,
dont **92%**
en souterrain

L'activité de SRD en 2012 a été très fortement marquée par les travaux de déplacement des réseaux électriques concernés par la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique. Ce chantier colossal, actuellement le plus important d'Europe, nécessite pour SRD non seulement d'intervenir sur une centaine de lignes 20 kV et Basse Tension mais surtout de déplacer un poste source - celui de la Rivardière sur la commune de Migné-Auxances - et d'enfouir près de 4 km de lignes électriques à 90 kV.

TÉMOIGNAGE



Sébastien DUMAS,
Directeur des Investissements

Malgré les difficultés nombreuses et les contraintes de coordination, inhérentes à des opérations de cette envergure, SRD a su, jusqu'à présent, respecter tous ses engagements notamment en termes de délai. Ainsi les mises en service des nouvelles lignes 90 kV et du nouveau poste source de la Rivardière sont annoncées, comme prévu, pour la fin de l'année 2013.



LA PROXIMITÉ



BILAN 109 DÉFAUTS COMMUNIQUÉS AUX COMMUNES EN 2012

LES PRODUCTIONS d'énergies renouvelables

CAP ÉTUDE Application cartographique

EVOLUTIS Logiciel de facturation

Les demandes de raccordement des producteurs sont en augmentation constante.

555 nouveaux producteurs ont été raccordés en 2012, la puissance installée atteignant ainsi 68 MW, dont près de 50 % concernent la production photovoltaïque.

La performance de SRD passe également par la satisfaction des clients, et de fait, par les investissements réalisés pour faire évoluer les outils quotidiens.

Lancé en 2011, le logiciel CAP ÉTUDES a été mis en production en toute fin d'année 2012. Ce projet important pour SRD vise à mettre à la disposition des techniciens de SRD un outil de réalisation des études d'Avant-Projet souple, intuitif et entièrement interfacé avec le Système d'Information Géographique. Il n'en est pour autant qu'une première étape.

EVOLUTIS, nouveau logiciel de facturation, va s'attacher à améliorer la qualité des services aux clients en simplifiant les chaînes de facturation de l'acheminement de l'électricité et à fiabiliser la qualité des données stockées dans le système d'information.

TÉMOIGNAGE



Camélia BENJELLOUN,
Responsable Études Réseaux

Si CAP ÉTUDES apporte déjà de réels bénéfices, notamment en termes de qualité des plans produits, SRD ambitionne de pouvoir améliorer encore rapidement le produit en développant, en particulier, les fonctionnalités de « mobilité », permettant ainsi aux techniciens de réaliser tout ou partie des études directement sur le terrain.

TÉMOIGNAGE



Antoine MIGNÈRE,
Responsable Gestion des Contrats

La mise en production demeurera en mai 2013 avec d'abord l'intégration des données et la facturation relative à nos clients grands comptes. Les travaux réalisés en 2012 permettent déjà d'avoir un bon aperçu des potentialités prometteuses de cet outil.



Mis en place depuis le début de l'année 2012, le service « SRDIRECT » permet aux collectivités qui le souhaitent d'être informées par SMS, en temps réel, des incidents majeurs qui surviennent sur les réseaux Haute Tension et occasionnent des coupures d'électricité inopinées chez leurs administrés.

184 communes se sont inscrites auprès de SRD. Au global, plus de 100 messages ont ainsi été envoyés dans l'année sur les téléphones portables répertoriés. Une fois le défaut localisé, chaque SMS adressé précise le motif de la panne (incident, accident, intempéries), le nombre de foyers privés d'électricité, la commune concernée, et le temps approximatif de coupure restant avant la fin des réparations.

Les destinataires des messages, notamment les élus, ont ainsi été beaucoup plus à même de renseigner les personnes se rapprochant d'eux, sans avoir à contacter SRD, ce qui a souvent été apprécié.

110,3 GWh
estimé ENR
+ 31 GWh
en 2012

184 communes
inscrites
+ 100 messages
envoyés

SRD CONSOLIDE SA DYNAMIQUE SOCIALE

SRD consolide sa dynamique sociale et développe l'esprit entrepreneurial de ses collaborateurs pour accroître les réussites collectives.

En 2012, le baromètre de satisfaction interne des salariés montre une forte adhésion des collaborateurs aux projets et aux valeurs de l'entreprise.

Plusieurs négociations collectives ont été engagées en 2012 sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sur l'optimisation des organisations, sur l'aménagement du temps de travail, etc.

La signature en décembre 2012 de nouveaux accords sur l'organisation du Temps de travail et sur la GPEC*, la formation professionnelle et les seniors illustre la qualité du dialogue social à SRD.

*GPEC : Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences

TÉMOIGNAGE



Sylvie CAGNE,
Responsable des affaires sociales

« Le baromètre de satisfaction interne de 2012 confirme le bon climat social : 100 % des collaborateurs sont satisfaits des relations de travail dans l'équipe, de la circulation de l'information et des conditions de travail. »

Relations de travail dans l'équipe

32 % 68 %

Circulation de l'info

79 % 21 %

Conditions de travail

63 % 37 %

- Satisfait
- Très satisfait



L'accord sur la GPEC et l'évolution des carrières, la formation professionnelle et les seniors



Pour susciter le plein engagement des collaborateurs, indispensable à l'atteinte de ses axes stratégiques, SRD a souhaité maintenir une politique de gestion des ressources humaines prospectives.

L'accord sur la GPEC et l'évolution des carrières, la formation professionnelle et les seniors a pour vocation d'accompagner les salariés tout au long de leur vie professionnelle en développant leurs compétences pour permettre de répondre aux besoins de l'entreprise.

L'accord sur la durée et l'organisation collective du temps de travail



- Respecte l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et permet le maintien de bonnes conditions de travail pour les collaborateurs,
- Offre à l'entreprise la possibilité de poursuivre ses objectifs d'amélioration continue notamment en termes de satisfaction des clients.

LES ENGAGEMENTS

CODE DE BONNE CONDUITE ET INDÉPENDANCE

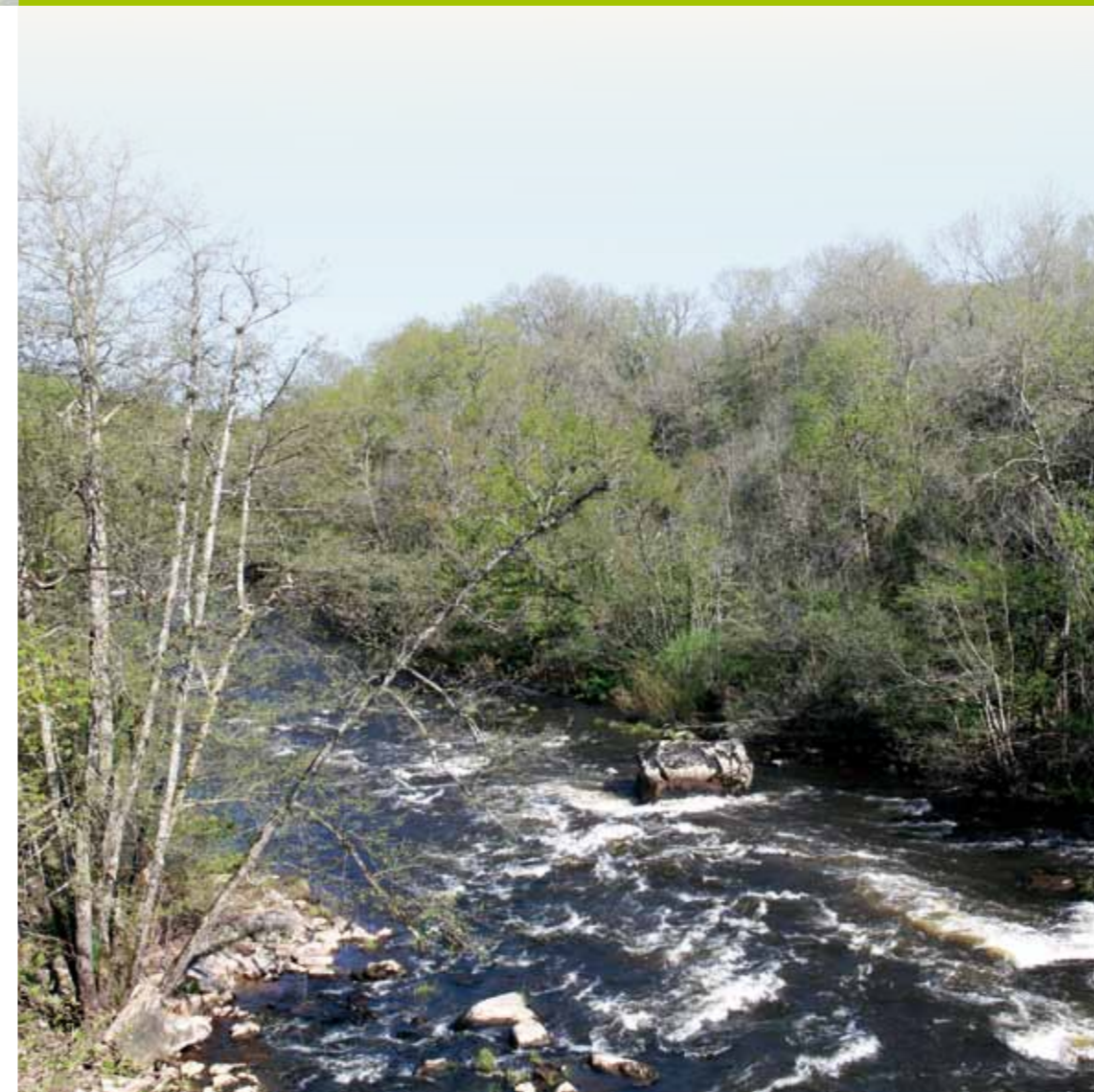
Comme chaque année, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a publié en juillet 2012 son rapport définitif sur le respect des codes de bonne conduite et d'indépendance des gestionnaires de réseaux d'électricité dont SRD, qui desservent plus de 100 000 clients.

INDÉPENDANCE DE SRD

Le rapport 2011 fait état d'un renforcement de son indépendance par l'adoption de nouveaux statuts de SAEML en 2011 avec notamment la prise de participation directe du Syndicat ÉNERGIES VIENNE à hauteur de 66 % dans le capital de SRD, par la composition de ses organes de gouvernance et la publication des informations afférentes sur son site internet.

Le régulateur informe SRD des évolutions qu'il juge nécessaire de poursuivre ou d'entreprendre. Parmi celles-ci, il pointe le recours important aux prestations de l'opérateur de réseau du fournisseur historique.

Au-delà de possibles interprétations juridiques des textes sur ce sujet, SRD déplore notamment au regard de son action relative au Fonds de Péréquation de l'Électricité, les contraintes économiques fortes qui pèsent sur ses conditions de distribution. Elles sont liées au caractère très rural de sa concession et la conduisent à adopter l'optimum économique pour assurer ses missions de service public.





RESPECT DU CODE DE BONNE CONDUITE

Le rapport 2011 met en avant la favorable évolution du code de bonne conduite de SRD en soulignant quelques nouveautés, telles que :

- l'insertion du critère d'indépendance du GRD dans les principes de bonne conduite,
- la mise à jour des références juridiques,
- l'enrichissement du référentiel technique.

Le régulateur de la CRE perçoit également favorablement :

- la mise en place du rapport annuel, comportant un plan d'actions proposé par SRD,
- les sessions de formations au code de bonne conduite et aux informations commercialement sensibles, dispensées auprès des personnels de l'opérateur et des entreprises prestataires.

NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA CONFORMITÉ SUITE À L'AUDITION DU 24 AVRIL 2012

Le Code de l'Énergie prévoit pour les GRD déservant plus de 100 000 points de livraison, la nomination d'un responsable de la conformité avec pour missions de :

- Veiller au respect des engagements fixés par le code de bonne conduite du GRD,
- Etablir chaque année un rapport sur la mise en œuvre du code de bonne conduite (rapport publié et présenté à la CRE).

Après son audition devant le collège des Commissaires de la CRE, la CRE a approuvé par délibération du 3 mai 2012 la désignation de Sylvie CAGNE comme Responsable de la conformité de SRD.

L'IMPLICATION DE SRD AU NIVEAU NATIONAL



CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES GRD FRANÇAIS

Depuis plusieurs années, les Gestionnaires de Réseaux de Distribution électriques de plus de 100 000 clients (ERDF, SRD, GEREDIS, ESR, URM) et les associations et Syndicats professionnels des Entreprises Locales de Distribution se réunissaient dans le cadre du Comité de Coordination des GRD (CCGRD), instance mise en place sous l'impulsion de la Commission de Régulation de l'Énergie au moment de l'obligation de séparation des activités.



Ce rendez-vous s'était, au fil du temps, inscrit comme un lieu d'échange incontournable permettant de traiter les dossiers d'actualité et de préparer notamment des positions communes auprès de nos interlocuteurs habituels (CRE, fournisseurs, producteurs, RTE, ...).

Néanmoins, il avait été constaté que les postures communes auraient probablement plus de poids si elles étaient portées d'une seule et même voix, clairement identifiable notamment par exemple au niveau européen. Il s'est donc dessiné le projet de créer une association des distributeurs français.

L'assemblée constituante de cette association s'est tenue le 5 avril 2012 à Paris. Elle n'a pas de vocation de représentation professionnelle notamment en matière sociale mais son objet vise à défendre, auprès des acteurs du secteur et des pouvoirs publics, les métiers de la distribution électrique et les intérêts définis à l'unanimité.

SRD et les autres GRD de plus de 100 000 clients ainsi que l'ensemble des syndicats et associations professionnelles (ELE, ANROC et FNSICAE) en sont membres fondateurs et, à ce titre, administrateurs.



Le Fonds de Péréquation de l'Electricité (FPE) : UN ENJEU ESSENTIEL

Le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) est, en France métropolitaine, identique pour tous les clients quelle que soit la localisation du point de desserte.

Bâti par la CRE sur les comptes d'ERDF qui représente 95 % de la distribution nationale, il est très proche de la moyenne des réalités nationales mais est indépendant des conditions de dessertes qui peuvent être très différentes entre, par exemple, territoires urbains ou ruraux.

Cette situation a été prise en compte dès 1946 par le législateur en créant un Fonds de Péréquation de l'Electricité (FPE) dont le fonctionnement est aujourd'hui régi par un décret

de 2004. Il vise à compenser entre les gestionnaires de réseaux de distribution les écarts de charges d'exploitation (par exemple, pour SRD, 1 % du réseau national à entretenir et renouveler mais seulement 0,4 % des recettes).

L'évaluation de cet écart basé sur des caractéristiques structurelles des réseaux (longueurs, densité, dispersion de l'habitat, nombre de clients, ...) conduit normalement à un solde bénéficiaire du fonds bien supérieur à la contribution d'équilibre versée par le FPE aujourd'hui. SRD dénonce depuis plusieurs années auprès du Conseil du FPE l'insuffisance de l'effet redistributif du FPE et la sous-compensation massive et chronique de ses charges.

Après s'en être expliqué auprès de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat en décembre 2011, SRD a déposé en septembre 2012 un recours gracieux auprès de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie puis un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État.

Le Directoire de SRD, GRD structurellement le plus lésé, espère qu'une solution favorable pourra être trouvée à ce dossier. Ainsi, SRD dont l'efficacité est reconnue, n'aurait plus à souffrir d'un handicap qui pourrait rapidement devenir insupportable pour son avenir.

Vigilance sur TURPE IV

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a engagé en 2012 la définition d'un nouveau Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Ce moment est toujours crucial et de forte activité pour SRD.

En effet, ce tarif constitue environ 30 % du montant de la facture d'électricité des clients et doit couvrir les charges d'acheminement du transport (RTE) et de la distribution. Il représente à la fois 90 % des recettes de SRD et environ 25 % de ses dépenses (coût des factures RTE d'acheminement amont). Il existe donc en fait 2 tarifs dont les évolutions ne sont pas forcément parallèles et qui conditionnent l'économie de SRD.

Ils sont déterminés par la CRE pour une période de 4 ans. Instauré en 2002, aux débuts de l'ouverture des marchés,

le prochain tarif (TURPE 4) devait entrer en vigueur en août 2013. Dans cette perspective, la CRE a mené en 2012, auprès des acteurs du secteur de l'Énergie, 2 consultations, en février, sur la structure du réseau (par exemple le positionnement entre parts fixes et parts variables), et en juillet, sur le cadre réglementaire (dispositif d'incitation visant l'amélioration de la qualité de distribution et des services).

Calculé pour la partie distribution à partir des comptes d'ERDF, le TURPE est adapté de fait au Gestionnaire de Réseaux de Distribution (GRD) qui représente 95 % de la distribution nationale.

Néanmoins, il peut fragiliser ou exposer davantage les GRD dont la situation, par exemple très rurale comme SRD, avec des caractéristiques particulières de réseau et de clientèle (comme la thermosensibilité), les écarte très sensiblement de la moyenne nationale.

SRD s'est beaucoup investie dans les contributions des syndicats professionnels des Entreprises Locales de Distribution, et les a soutenus auprès de la CRE en participant activement aux auditions qu'elle a organisées.

Suite à l'annulation le 28 novembre 2012 par le Conseil d'État du Tarif TURPE III distribution, appliqué depuis août 2009, un nouveau tarif a été étudié par la CRE pour la période en cours, prolongée de cinq mois et avec pour conséquence un niveau sensiblement à la baisse. La mise en œuvre de TURPE IV distribution dont les contours précis et surtout le niveau sont encore inconnus a été repoussée à janvier 2014.

L'AVENIR DE SRD

I-OUATE : DES RÉSULTATS SATISFAISANTS DANS L'ATTENTE D'UNE DÉCISION DE LANCEMENT et de l'arrivée de nouvelles technologies de communication.

Le fonctionnement des 1 400 compteurs de l'expérimentation i-Ouate (compteurs communicants) confirme les bons résultats déjà évoqués. De nombreuses investigations et améliorations techniques menées en 2012 ont permis d'améliorer encore le taux de relève et de commande de ces compteurs malgré une configuration réseau souvent peu propice à la propagation des signaux. 98 % des compteurs installés sont relevés à distance et permettent une facturation bimestrielle sur index réels (et non estimés). 90 % des actions à distance (modification de puissance, de tarif, etc.) sont réalisées avec succès donc sans déplacement et sans dérangement pour le client.

TÉMOIGNAGE



Frédéric TRICARD,
Responsable Gestion des Flux

SRD est prêt à déployer ces compteurs sur son territoire mais réserve pour l'instant sa décision pour les 2 raisons suivantes :

- Les conditions de déploiement de ces compteurs sur l'ensemble du territoire national restent encore à finaliser et SRD participe activement aux réunions organisées par le Ministère et la CRE afin de porter la position des GRD ruraux,
- De nouvelles technologies permettant d'améliorer encore la qualité de la communication sur les réseaux sont en expérimentation et SRD souhaite pouvoir apprécier celles-ci afin d'orienter ses choix stratégiques vers les solutions technico-économiques optimales.

Ces considérations permettent de projeter un début de déploiement sur notre territoire à l'horizon 2015-2017, pour autant que ce planning soit compatible avec celui du législateur.





ENR



2012 a été encore une année de fort développement en matière d'intégration des énergies renouvelables sur les réseaux de distribution puisqu'ont été raccordées de nombreuses installations de production hydraulique, éolienne et photovoltaïque. On peut citer notamment, le raccordement du barrage hydraulique, nouvellement rénové, de « Villars » sur la commune de PERSAC, le raccordement du parc éolien de Lusignan ainsi que le raccordement de plus de 9,6 MW de production photovoltaïque. SRD a également, en 2012, répondu activement aux consultations sur deux documents prospectifs importants, issus de la loi grenelle II, que sont le Schéma Régional Éolien (SRE) et le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

TÉMOIGNAGE



Emilie CHEVRIER,
Ingénieur Réseaux électriques

Dans la continuité de ces travaux, SRD sera, en 2013, un des acteurs en charge de l'élaboration du Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables (S3RER), document visant à définir, sur le plan technique et aussi économique, les investissements à réaliser sur les réseaux électriques de transport et distribution pour permettre l'accueil des énergies renouvelables d'ici 2020.

DES PERSPECTIVES D'AVENIR



Le regard de SRD se porte vers les projets SMART GRIDS (ou réseaux intelligents) qui permettront à terme, de modéliser les flux d'énergie et d'optimiser les transits.

Plusieurs expérimentations sont engagées :

- Test des compteurs communicants **i-ouate**,
- Projet **IPERD**, Insertion de Productions et Equilibre des Réseaux de Distribution, porte sur l'optimisation de l'usage des énergies renouvelables en situation de contrainte. Il se déroule sur 3 ans sur le territoire de SRD. Les thèmes des démonstrateurs visent le pilotage de l'équilibre du réseau par des solutions nouvelles de flexibilité et de stockage de l'énergie facilitant la gestion des infrastructures de distribution de l'électricité. Ce projet, en collaboration avec SÉCHÉ et CEA, répond à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de L'ADEME.
- **Transformateur à charge régulée** destiné à tenir la tension BT dans les seuils réglementaires. L'objectif est de tester prochainement sur un réseau de distribution français un système de régulation en charge de la transformation HTA/BT permettant de répondre aux problèmes observés depuis quelques années en matière de variations de tension liés aux déséquilibres producteurs – consommateurs sur le réseau BT.

COMPTE DE RÉSULTAT



Compte de résultat

31/12
2012

Ventes Acheminement	48 815 290
Ventes trading*	10 342 721
Prestations de service	5 424 170
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	64 582 181

Production immobilisée	1 467 522
Autres produits d'exploitation	5 571 566
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	70 153 747
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	68 797 679
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 356 069

Résultat financier	86 279
Résultat exceptionnel	-55 049
Résultat courant avant impôt	1 387 299
Participation des salariés	27 900
Impôts sur les bénéfices	362 377
RÉSULTAT NET	997 022

*Achat/vente des pertes réseau initialement achetées au marché



BILAN

Bilan actif

31/12
2012

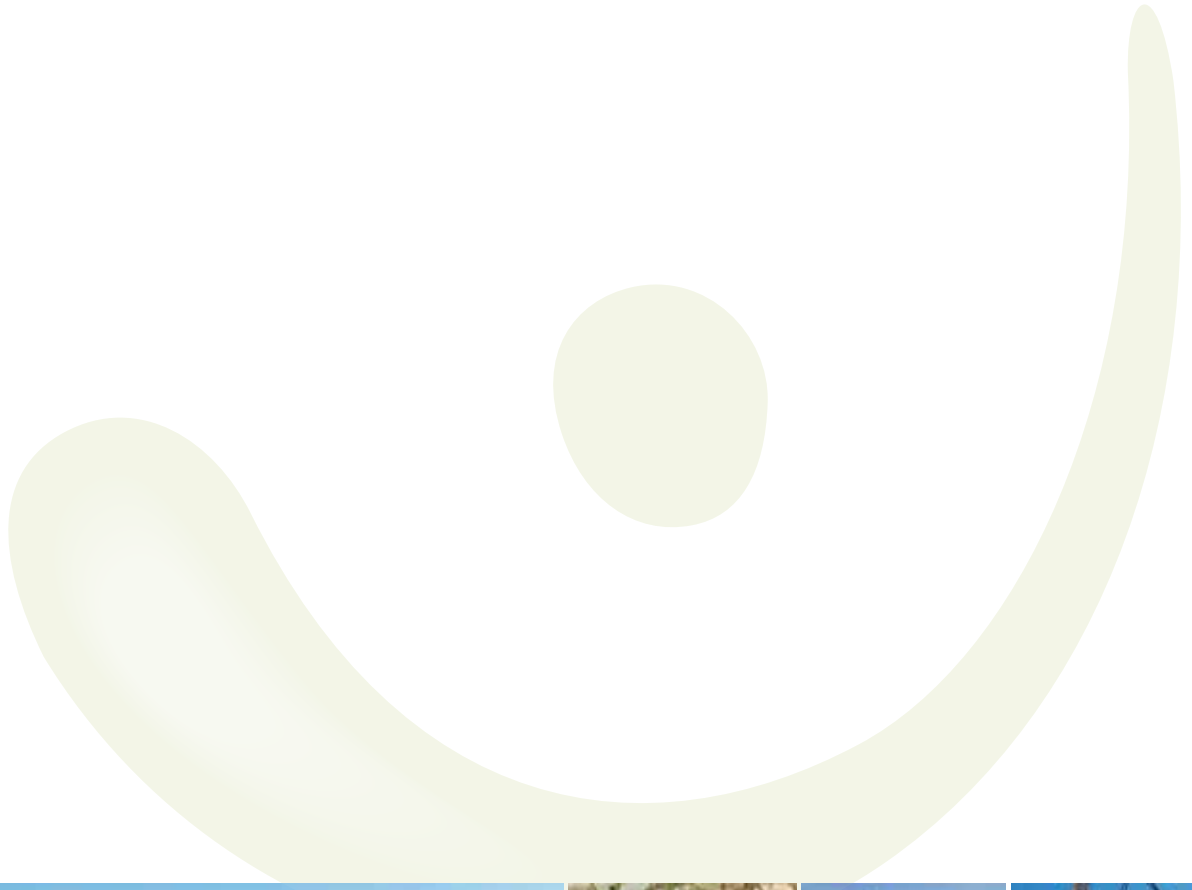
Capital souscrit non appelé	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 134 508
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	313 121 538
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	22 178
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	315 278 764
AVANCES ET ACOMPTES	3 988
CREANCES D'EXPLOITATION	31 457 130
DISPONIBILITES	2 379 337
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33 840 455
Charges constatées d'avances	7 679
TOTAL ACTIF	349 126 898

Bilan passif

31/12
2012

CAPITAUX PROPRES	
Capital social	3 800 000
Réserves	3 376 403
Résultat de l'exercice	997 022
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 173 425
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28 853 425
COMPTE DU CONCEDANT	247 783 685
PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT	43 217 262
DETTES FINANCIERES	438 748
AVANCES ET ACOMPTES	4 315 325
DETTES D'EXPLOITATION	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 458 780
Dettes fiscales et sociales	3 959 336
Autres	293 356
TOTAL DES DETTES	20 465 545
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	633 556
TOTAL PASSIF	349 126 898





SRD
78, avenue Jacques Cœur - 86068 POITIERS CEDEX 9
Tél : 05 49 89 34 88 - Dépannage : 05 49 89 34 99 - Site : www.srd-energies.fr
SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 € - SIREN : 502 035 785 - RCS POITIERS